



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier tiendra une séance extraordinaire le 29 janvier à 19h00, à la salle des délibérations du conseil située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2027-2028.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 15^{ème} jour du mois de janvier 2026.

Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière